



LES VOILES DE CASSIS

Avis De Course



La régata **Les Voiles de Cassis** est organisée par le port Départemental de Cassis (GTC),

-:-:-:-:-:-:-

L'association Cassidaine des Bateaux de Tradition (ACBT) et le Club Nautique de Port Miou (CNPM) sont partenaires et aident à la réalisation de la régata.

-:-:-:-:-:-:-

1°/ Dates de l'évènement

Les courses auront lieu le samedi 12 et le dimanche 13 mai.

L'accueil des bateaux se fera à partir du vendredi 11 mai après-midi.

2°/ Règlements

L'épreuve est régie par les textes suivants :

- Règles de courses à la voile 2009-2012 et prescriptions de la Fédération Française de Voile (FFV)
- Règles de jauge CIM pour les yachts d'époque et classiques
- Règles de jauge IRC pour les « Esprit de Tradition »
- Le présent avis de course
- Les instructions de course

Chaque règle énoncée ci-dessus prévaut sur la précédente.

Les concurrents doivent remplir les conditions d'admissibilité de l'annexe 2 des règles de l'ISAF (code d'admissibilité).

Les concurrents étrangers doivent avoir une assurance responsabilité civile pour les régates.

Les voiliers doivent être des monocoques conformes aux règles d'armement et de sécurité prescrites par l'administration maritime.

Un numéro de voile est obligatoire pour chaque bateau.



3°/ Classes admises

Les classes admises sont les voiliers de tradition jautés CIM d'époque et classiques, et IRC pour les « Esprits de Tradition ».

Les voiliers devront être conformes à la réglementation de la 5^{ème} catégorie de navigation minimum.

Les classes seront composées suivant le nombre de bateaux inscrits.

4°/ Publicité

L'épreuve est classée en catégorie C de l'annexe 1 de RCV 2009_2012

5°/Inscriptions

L'inscription se fera à partir du vendredi 11 mai matin à la capitainerie du port de Cassis et comportera :

- La fiche d'inscription signée valant acceptation des règles régissant l'épreuve
- Le certificat de jauge CIM 2012 ou IRC 2012 pour les « Esprits de Tradition »
- La liste d'équipage
- Les licences de voile 2012 portant le cachet médical
- L'attestation d'assurance du bateau

L'inscription est gratuite. Les instructions de course seront remises aux concurrents quand le dossier d'inscription sera complet.

6°/ Classements

Le classement sera établi en temps compensé temps sur distance.



7°/ Programme

Vendredi 11 mai : inscriptions et apéritif d'accueil à 19H00

Samedi 12 mai : petit déjeuner

- Briefing à 10H00
- Mise à disposition en mer à 11H00
- Une ou plusieurs manches
- Remise des prix à 19H00 et apéritif
- Repas de gala

Dimanche 13 mai : petit déjeuner

- Briefing à 9H00
- Mise à disposition en mer à 10H00
- Une ou plusieurs manches
- Remise des prix à 18H00 et apéritif

8°/ Responsabilité des participants et des organisateurs

Le chef de bord est au regard de l'article 69 de l'ISAF, responsable de la décision de prendre le départ et de la tenue de son équipage pendant toute la durée de l'épreuve. La responsabilité des organisateurs se limite à assurer la régularité sportive des courses.